

COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le mercredi 25 mars 2009 à 20 H 15, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 19 mars 2009, se sont réunis en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DELAFOY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames BEAUTE, JOUGLET, NEON, LEROUX

Messieurs, BRUNET, DELAFOY, HUBERT, GARNIER, GOYET, LENOBLE, POULAIN, BLIN, CORRE, LISEMBART, LEROY, PARIS, PLEUVRY, VINCENT

ABSENTS EXCUSES :

M. ALLETON, M. LANELUC, Mme PEYRELADE, Mme THONG.

M. ALLETON a donné pouvoir a M. BLIN

Mme PEYRELADE a donné pouvoir à Mme JOUGLET

Mme THONG a donné pouvoir à Mme LEROUX

M. LANELUC a donné pouvoir à M. LENOBLE

M. Le Maire indique que les points à l'ordre du jour sont les mêmes cependant, ceux-ci ont seront abordés dans un ordre différent.

Le conseil accepte cette modification.

A été élu secrétaire de séance : M. PLEUVRY

M. GOYET indique qu'il convient de rajouter le nombre d'adhérents au sein des associations ruaudinoises soit 1242 adhérents pour 21 associations.

Cette modification étant faite, le procès verbal de la séance du 26 février 2009 est considéré comme adopté.

I)FINANCES :

1-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LENOBLE, 6ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008, Monsieur le Maire s'étant retiré, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- constat aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous,

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Investissement

Déficit reporté 180 619, 92€

□ Dépenses 757 602, 39€

□ Recettes 601 394, 81€

DEFICIT AU 31/12/2008 336 827, 50€

Reste à réaliser en dépenses.....62 248, 15€

Fonctionnement

□ Dépenses1 871 205, 06€

Excédent reporté.....512 348, 80€

□ Recettes.....2 285 245, 74€

EXCEDENT AU 31/12/2008 926 389, 48€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider le compte administratif 2008 de la commune.

Adopté à l'unanimité.

2- BUDGET COMMUNE : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la comptabilité M 14 prévoit que l'assemblée, après avoir approuvé le compte administratif, délibère sur l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent.

Il est rappelé les résultats du compte administratif de l'exercice 2008,

- un excédent de fonctionnement d'un montant de **926 389,48 €**

- un déficit d'investissement d'un montant de **336 827,50 €**

les crédits reportés en restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à

➤ **0,00 €** en recettes

➤ **62 248,15 €** en dépenses,

soit un solde négatif des restes à réaliser de **62 248,15 €**

La section d'investissement présente un résultat global déficitaire de **399 275,65 €**.

La comptabilité M 14 prévoit que les excédents de fonctionnement doivent être prioritairement affectés au déficit d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

VOTE l'affectation des résultats comme suit

➤ **926 389,48 €** en section d'investissement (compte 1068)

➤ **0,00 €** en section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2009

Adopté à l'unanimité.

3- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 - BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2008 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

4-COMPTES ADMINISTRATIF 2008 BUDGET ANNEXE ZAC DES HUNAUDIÈRES

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LENOBLE, 6ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008, Monsieur le Maire s'étant retiré, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

- constat aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous,

Investissement

- Déficit reporté : 2 974 692, 65€

- Dépenses..... 6 446 100, 32€

- Recettes..... 4 116 851, 65€

DEFICIT AU 31/12/2008 5 303 941, 32

Fonctionnement

Dépenses. 5 918 953, 83€

- excédent reporté : 3 486 278, 19€

Recettes 6 726 109, 49€

EXCEDENT AU 31/12/2008 4 293 433, 85€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide valider le compte administratif 2008 pour le budget annexe ZAC des Hunaudières.

Adopté à l'unanimité

5-BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS 2008

Conformément à l'article 11 de la Loi n°95-12 du 8 février 1995, les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions chaque année.

La liste des acquisitions et des cessions réalisées au cours de l'année 2008, sera annexée au Compte Administratif 2008.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide de valider le bilan des acquisitions et des cessions 2008, dont une copie sera

annexée à la délibération.

Adopté à l'unanimité

6-COMPTES ADMINISTRATIF 2008 BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE DE BEL AIR

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LENOBLE, 6ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008, Monsieur le Maire s'étant retiré, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- constat aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous,

Investissement

□ Dépenses	0,00
□ Recettes	0,00

Fonctionnement

Dépenses	15 315, 00€
□ Excédent reporté	28 160, 42€
□ Recettes	15 000€
□ EXCEDENT AU 31/12/2008	27 845, 42€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide valider le compte administratif 2008 pour le budget annexe ZA de Bel Air.

Adopté à l'unanimité

7-COMPTES ADMINISTRATIF 2008 BUDGET ANNEXE LE TAILLIS PRESSOIR

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LENOBLE, 6ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008, Monsieur le Maire s'étant retiré, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- constat aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous,

Investissement

-Déficit reporté :	774 563, 42€
□ Dépenses	856 515, 35€
□ Recettes	774 563, 42€
DEFICIT AU 31/12/2008	856515,35 €

Fonctionnement

□ Dépenses	958 609, 11€
-excédent reporté :	675 810, 22€
□ Recettes	1 116 281, 23€

-EXCEDENT AU 31/12/2008833 482, 34€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide valider le compte administratif 2008 pour le budget annexe taillis Pressoir.

Adopté à l'unanimité

8-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur LENOBLE, 6ème Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2008, Monsieur le Maire s'étant retiré, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- constat aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les indemnités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous,

COMPTE ADMINISTRATIF

Investissement

Déficit reporté :106 903,80 €
□Dépenses 680 090, 88€
□ Recettes.....307 756, 79€
DEFICIT AU 31/12/2008 479 237, 89€

Reste à réaliser en dépenses.....212 496,00 €
Reste à réaliser en recettes 367284,20 €

Fonctionnement

Déficit reporté.....6593, 97€
□Dépenses 171 293, 51€

□Recettes.....222 418, 39€

-EXCEDENT AU 31/12/2008:44 530,91 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide de valider le compte administratif 2008 pour le budget assainissement.

Adopté à l'unanimité

9- BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2008

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que la comptabilité M 49 prévoit que l'assemblée, après avoir

approuvé le compte administratif, délibère sur l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent.

Il est rappelé les résultats du compte administratif de l'exercice 2008,

- un excédent de fonctionnement d'un montant de **44 530,91€**

- un déficit d'investissement d'un montant de **479 237,89 €**

les crédits reportés en restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à

- 367 284,20 € en recettes
- 212 496,00 € en dépenses,

soit un solde positif des restes à réaliser de 154 788,20 €

La section d'investissement présente un résultat global déficitaire de 324 449,69 €.

La comptabilité M 49 prévoit que les excédents de fonctionnement doivent être prioritairement affectés au déficit d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
VOTE l'affectation des résultats comme suit

- 44 530,91 € en section d'investissement (compte 1068)

- 0,00 € en section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2009
- Adopté à l'unanimité.

10-APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir pris, entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2008

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chaque solde figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2) statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2008 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2008 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

11-IMPOTS LOCAUX 2009 - PROPOSITION DE VOTE DES TAUX

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le budget présenté tient compte d'une augmentation des taux de 2%. Le produit attendu s'élève à 1 179 201€ contre un produit attendu de 1 156 309 de produit attendu en cas de maintien des taux.

M. LENOBLE indique que cette hausse des taux se justifie pour plusieurs raisons :

- la suppression des subventions du Conseil Général, compte tenu de notre non adhésion à une intercommunalité,

- le souhait de lisser une augmentation éventuelle des taux lorsque nous adhérons à une structure intercommunale,
- des taux d'imposition nettement inférieure à la moyenne départementale,
- des taux d'imposition qui n'ont pas augmenté depuis plus de 15 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter les taux de 2% pour les quatre taxes comme suit :

□ <i>Taxe d'habitation</i>	9,69 %
□ <i>Foncier bâti</i>	16,11 %
□ <i>Foncier non bâti</i>	34,68 %
□ <i>Taxe professionnelle</i>	12,85 %

Adopté à l'unanimité.

12-TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : PROPOSITION DU VOTE DU TAUX 2009

La commune est appelée à voter un taux et non plus un produit attendu inscrit directement au budget. Les bases prévisionnelles 2009 sont de 2 748 809 contre 2 700 671€ l'an passé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir ce taux à 10,00 % afin d'obtenir un produit de 274 880€.

Adopté à l'unanimité.

13) TAXE D'ASSAINISSEMENT - TARIFS 2009

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide compte tenu de l'évolution du budget 2009 et des investissements d'augmenter la taxe d'assainissement d'environ 3,50 % à l'arrondi ce qui fixerait la taxe d'assainissement 2009 à 1,45 € le m3 d'eau consommé à compter du 1^{er} avril 2009.

Adopté à l'unanimité

14) TARIF TAXE DE RACCORDEMENT AUX EGOUTS 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de réévaluer ce tarif de 3,14 %. A compter du 1^{er} avril 2009, la taxe de raccordement est fixée à 1180€, si le branchement est réalisé en même temps que la construction du réseau. En cas de branchement réalisé depuis un réseau existant, le pétitionnaire paiera la totalité des frais de raccordement entre la parcelle et le réseau.

Adopté à l'unanimité.

15) modification de la délibération en date du 18 septembre 2008 relative à la création d'une autorisation de programme pour la réalisation des travaux d'aménagement de la garderie et d'extension du restaurant scolaire

Par délibération en date du 18 septembre 2008, nous avons délibéré comme suit :

« Le montant total des études et travaux prévus s'élève à 400 000 euros. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2008-et 2009. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2008, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 400 000 euros concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

- ▶ montant global de l'AP : 400 000 euros ;
- ▶ CP 2008 : 40 000 euros pour les études
- ▶ CP 2009 : 360 000 euros pour les travaux.

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

Les dépenses seront équilibrées comme suit :

- ▶ FCTVA : 60 000 euros
- ▶ Autofinancement : 222 000 euros
- ▶ Subventions : 60 000 euros Conseil Général, 48 000 en DGE et 10 000€ de réserve parlementaire. Soit 118 000€.

Les dépenses feront l'objet de la création d'opération N°246. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier la délibération comme suit :
« Le montant total des études et travaux prévus s'élève à 385 000euros. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2009 et 2010. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2009, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 385 000 euros concernés.

Le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement sont faites comme suit :

- ▶ montant global de l'AP : 385 000 euros ;
- ▶ CP 2009 : 25 000€ pour les études
- ▶ CP 2009: 180 000 pour les travaux
- ▶ CP 2010: 180 000 pour les travaux

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

Les dépenses seront équilibrées comme suit :

- ▶ FCTVA : 59 000 euros
- ▶ Autofinancement : 189 500 euros
- ▶ Subventions : 73500 euros Conseil Général, 48 000 en DGE et 10 000€ de réserve parlementaire, 5000€ pour la dotation cantonale soit 136 500€

Cette autorisation de programme fait toujours l'objet de l'opération N°246. »

Adopté à l'unanimité.

16) modification de la Délibération relative à la création d'ouverture d'une autorisation de programme pour la réalisation des travaux d'aménagement Route de Brette les Pins.

Par délibération en date du 18 septembre 2008, nous avons délibéré comme suit :

« Le montant total des études et travaux prévus s'élève à 305 000€. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2008-et 2009. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2008, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 305 000euros concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

- ▶ montant global de l'AP : 305 000 euros ;
- ▶ CP 2008 : 5000 euros pour les études
- ▶ CP 2009 : 300 000 euros pour les travaux

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

Les dépenses seront équilibrées comme suit :

- ▶ FCTVA : 40 000 euros
- ▶ Autofinancement : 246 160euros
- ▶ Subventions : amende de police : 18 840€

Les dépenses feront l'objet de la création d'opération N°123 »

Compte tenu des nouvelles estimations et du planning actualisé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier la délibération comme suit :

« Le montant total des études et travaux prévus s'élève à 592 573€. Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2008, 2009 et 2010. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2009, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 592 573 € concernés.

Le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement sont faites comme suit :

- ▶ montant global de l'AP : 592 573 euros ;
- ▶ CP 2008 : 1365€ pour les études
- ▶ CP 2009 : 18 600 euros pour les études
- ▶ CP 2009 : 286 304 euros pour les travaux
- ▶ CP 2010 : 286 304 euros pour les travaux

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

Les dépenses seront équilibrées comme suit :

- ▶ FCTVA : 92 000euros
- ▶ Autofinancement : 502 373euros

Les dépenses font toujours l'objet de l'opération N°123 »

Adopté à l'unanimité.

17) création d'une autorisation de programme pour l'aménagement de la salle multi-sports :

Le montant total des études et travaux prévus s'élève à 900 000€

Les crédits de paiement doivent s'étaler sur la durée des travaux, soit les années 2009 et 2010.

En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2009, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 900000€ concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit :

- ▶ montant global de l'AP : 900 000 euros ;

CP 2009 : 50 000 euros pour les études

CP 2009 : 425 000 € pour les travaux

CP 2010 : 425 000euros pour les travaux

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

Les dépenses seront équilibrées comme suit :

- ▶ FCTVA : 139 000euros
- ▶ Autofinancement : 674 000€
- ▶ Subvention Pays : 75 000€
- ▶ Fédération de tennis : 12 000€

Les dépenses font toujours l'objet de l'opération N°247 »

Adopté à l'unanimité

18) Mesure du plan de relance relative au versement anticipée du FCTVA :

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA, inscrit à l'article L1615-6 du Code général des collectivités territoriales permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par

convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissements en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

-Prend acte que le montant de référence est la moyenne des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 soit 877 353€.

-décide d'inscrire au budget de la commune et de ses budgets annexes, des dépenses réelles d'équipement d'un montant de 2 521 461, 51€, (budget commune : 2 039 403, 50€ et budget assainissement : 482 058, 01€), soit une augmentation de 187, 39% par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat,

-Autorise Monsieur le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Adopté à l'unanimité.

19)-BUDGET PRIMITIF 2009 - ASSAINISSEMENT

□ Section d'exploitation

- Recettes 470 347€

- Dépenses 470 347€

□ Section d'investissement

- Recettes 989 809€

- Dépenses 989 809€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Adopte à l'unanimité le budget assainissement pour l'année 2009

Les différents documents budgétaires étant à la disposition du public dès leur publication.

20)-BUDGET PRIMITIF 2009 - COMMUNE

□ Section de fonctionnement :

- Recettes 2 408 618€

- Dépenses 2 408 618€

□ Section d'investissement

- Recettes 2 549 816€

- Dépenses 2 549 816€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Adopte à l'unanimité le budget commune pour l'année 2009

Les différents documents budgétaires étant à la disposition du public dès leur publication.

21)- BUDGETS ANNEXES 2009

-ZAC de Bel Air

□ Section d'exploitation

- Recettes 75 845€

- Dépenses 75 845€

Section d'investissement

- Recettes.....	0€
- Dépenses.....	0€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Adopte à l'unanimité le budget annexe ZA de Bel Air pour l'année 2009

Les différents documents budgétaires étant à la disposition du public dès leur publication.

b)ZAC des Hunaudières

Fonctionnement

Recettes.....	10 244 504€
Dépenses.....	10 244 504€

Investissement

Recettes.....	10 768 502€
Dépenses.....	10 768 502€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Adopte à l'unanimité le budget de la ZAC des Hunaudières pour l'année 2009.

Les différents documents budgétaires étant à la disposition du public dès leur publication

c) Taillis Pressoir

Fonctionnement

Recettes.....	2 267 788€
Dépenses.....	2 267 788€

Investissement

Recettes.....	1 790 821€
Dépenses.....	1 790 821€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Adopte à l'unanimité le budget du Taillis Pressoir pour l'année 2009

Les différents documents budgétaires étant à la disposition du public dès leur publication

II-Demande de subvention au Conseil Général de la Sarthe-terrain mutli-sports

Dans le cadre de l'aide Départementale, il est possible de bénéficier d'aide au titre des équipements touristiques pour l'aménagement du terrain mutli-sports. Elle représente 20 % du montant des travaux dont le cout est de 56 500€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter auprès du département une aide pour le terrain mutli-sports.

Les travaux seront réalisés durant le deuxième semestre 2009.

Adopté à l'unanimité.

III-Renouvellement d'un bail avec M. Cochelin-Type F2.

Par bail en date du 1^{er} juillet 1996, nous avons décidé de louer à M. Cochelin un logement situé 61 rue principale à Ruaudin. Son bail arrive à échéance le 1^{er} juillet 2009,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de

- Renouveler ce bail pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} juillet 2009 jusqu'au 1^{er} juillet 2012

- Fixer le montant du loyer à 334,85€ mensuel, révisable annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers.

Adopté à l'unanimité.

IX)-Travaux de réhabilitation Domaine de Charmeuse : Avenant N°1 au marché de travaux de l'entreprise BARENTON

Par délibération en date du 29 mai 2008, nous avons décidé d'attribuer le lot 1 à l'entreprise BARENTON de Bacilly (50030) pour le montant suivant:

Base : 395 754, 16 € HT

Option 2 : 10 280 € HT

Option 3 : 9500 € HT

Compte tenu de la réalisation d'une extension sur le chemin des Bondes, et de divers travaux supplémentaires, un avenant d'un montant de 30 372, 53€ HT nous est proposé correspondant aux éléments suivants :

Extension EU chemin des Bondes : 13 055€ HT

Clapets : 5 200€ HT

Boite branchement co-propriété : 1200€ HT

Dépose des tampons : 6867€ HT

Travaux divers : 4050, 53€ HT

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 23 mars et a émis un avis favorable à la signature de cet avenant.

M. LENOBLE ne prend pas part au vote compte tenu de sa résidence principale est située au Domaine de charmeuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant avec l'entreprise BARENTON d'un montant de 30 372, 53€ HT.

Adopté à l'unanimité avec 21 voix pour.

X) PERSONNEL :

a) Création d'un poste d'adjoint administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet pour les services administratifs (comptabilité) à compter du 1^{er} juin 2009 et de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la commune.

Adopté à l'unanimité.

B) attribution d'indemnité kilométrique et d'indemnité de repas à M. SALMON, stagiaire au sein de la collectivité :

M. Salmon réalise actuellement un stage au sein de la commune sur la mise en place d'un numérotage cohérent pour les chemins ruraux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer à M. SALMON une indemnité de repas de 15€ par repas calculé sur la base des jours présents et une indemnité kilométriques occasionnés par les déplacements professionnels selon le barème applicable à la fonction publique.

Adopté à l'unanimité.

XI) Fixation du prix de journée du centre aéré - Le Clos Fleuri (MMA)

Par délibération en date du 8 juin 2005, nous avons délibéré sur la fixation du prix de journée du centre aéré-le Clos Fleuri.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission affaires scolaires et sociales et mettre en place un quotient familial pour la fixation du prix de journée du centre aéré le Clos Fleuri comme suit :

Création de trois tranches qui occasionneront des tarifs différents pour les parents :

1^{ère} tranche : Quotient familial inférieur à 400 : Coût de la journée pour les parents : 30% du cout réel

2^{ème} tranche : Quotient familial compris entre 401 et 700 : Coût de la journée pour les parents de 42% du cout réel

3^{ème} tranche : Quotient familial supérieur à 701 : coût de la journée pour les parents : 50% du cout réel.

Le cout de la journée pour les parents serra arrondi au demi-euro le plus proche. Un justificatif des revenus devra être présenté, en cas contraire, le barème le plus fort sera appliqué.

Adopté à l'unanimité

XII) Convention relative à la participation financière pour la création d'une voirie dans la ZA de Bel Air, alimentant la parcelle AK N°113.

Par convention en date du 16 mai 2007, nous conclu avec la SCCV Villaro un accord relatif aux modalités techniques, administratives et financières des travaux d'aménagements nécessaires à la réalisation de la voirie.

Il est convenu :

-La commune assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'aménagements de la voirie. Ces travaux comprennent l'installation du chantier, les divers contrôles, les travaux préalables, la réalisation de la voirie, l'éclairage public, la signalisation, les travaux d'assainissement des eaux pluviales et usées, l'amenée en limite de propriété des réseaux eau potable, Electricité, gaz et téléphone.

- la SCCV Villaro participera à hauteur de 48000€ HT des travaux.

Cette convention est maintenant caduque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de prolonger sa durée et d'autoriser le maire signer cette nouvelle convention.

Adopté à l'unanimité.

XIII) DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS AU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

BUDGET ZONE ARTISANALE DE BEL AIR

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
10/02/2009	France TELECOM UNITÉ REGIONALE RESEAU PAYS DE LA LOIRE	Travaux câblage rue Denis Papin	245,90 €

BUDGET COMMUNE

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT TTC
		Bat centre bourg	

16/02/2009	GRDF	dépose branchement gaz maison Paquier	713,15 €
16/02/2009	BALLON MICHEL	Bat centre bourg démolition maison Paquier terrassement - Evacuation déblais et construction parking	17 700,80 €
12/02/2009	FRANCE URBA	Mobilier urbain tennis - Ecole primaire 6 bancs - 4 corbeilles	2 603,88 €
04/02/2009	CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SARTHE	Transport à la piscine des Ardriers Ecole Maternelle	733,66 €
04/02/2009	CAUE DE LA SARTHE	Adhésion de la Sarthe	400,00 €
04/02/2009	RACINE ELAGAGE	Travaux d'élagages rue du pré du Chêne et salle Polyvalente	1 787,42 €
22/01/2009	SIGNALETIQUE VENDOMOISE	Mobilier urbain	2 265,34 €

BUDGET ZAC DES HUNAUDIERES

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
04/02/2009	IRPL	Viabilisation de 3 lots le long du CR 4 ZAC des Hunaudières	7 850,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

DATE	NOMS FOURNISSEURS	LIBELLE	MONTANT
12/02/2009	HTTP PROJECT	Entretien matériel Sofrel	687,70 €
22/01/2009	OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU	Abonnement Aquaveille	179,40 €

XIV) INFORMATIONS DU MAIRE

1- Assainissement

Etudes du déplacement de la station d'épuration (cabinet NTE)

Dans le cadre de ces études, plusieurs consultations ont été lancées :

- Inspection vidéo des réseaux non encore visités : confiée à l'entreprise S.A.M. de Changé.

- Relevés topographiques des terrains compris entre le poste de relevage du Grand Plessis et l'emplacement de la future station pour les études de modification du réseau actuel : confiés au bureau d'études IRPL de Coulaines.
- Prestations d'ingénierie géotechnique (études de sol) sur le terrain de la future station d'épuration confiées à l'entreprise I.C.S.E.O.
- Diagnostic de pollution des sols à l'emplacement de la station actuelle confié à l'entreprise SEVEQUE de Rainvillers (Oise).
- Réalisation d'un zonage d'assainissement eaux usées et pluviales de la commune confié au bureau d'études SESAER de Lezay (Deux-Sèvres).

Le dossier Loi sur l'Eau est presque terminé aujourd'hui et devrait prochainement être présenté à la DDEA pour avis avant dépôt officiel du dossier prévu pour fin avril 2009.

Compte tenu des différences de niveau d'eau importantes dans le ruisseau récepteur des eaux de sortie de la future station d'épuration, mais également des nouvelles normes européennes exigées pour la qualité de l'eau en sortie de station, il est maintenant obligatoire d'opter pour une station avec technique membranaire.

Travaux de branchements assainissement

Une consultation a été lancée afin d'établir un marché à bons de commande d'une durée de 3 ans pour la réalisation de travaux de branchements d'assainissement. Les réponses doivent être arrivées en Mairie avant le 7 avril 2009.

Une réunion de la commission assainissement puis de la commission consultative assainissement seront programmées dans le courant du mois d'avril 2009.

Travaux de réhabilitation du réseau eaux usées du Domaine de Charmeuse

Les travaux sont pratiquement terminés, reste la finition des chaussées prévue en avril 2009.

Un accord est intervenu entre la Copropriété et la Commune sur la répartition des coûts suite au décompte général définitif présenté par le Maître d'œuvre.

Il est à noter que ces travaux se sont bien déroulés et que l'entreprise BARENTON a réalisé une brillante prestation.

2-prochain conseil municipal : le 29 avril 2009

XV) INFORMATIONS DES ADJOINTS

M. POULAIN :

-quelques contacts commerciaux pour la ZAC des Hunaudières, cependant des problèmes de financement des projets se font ressentir. En conséquence, les prévisions pour 2009 sont prudentes.

M. LENOBLE :

-Composteurs : Suite au recensement effectué en janvier, la consultation vient d'être lancée. Les composteurs seront livrés début mai.

- M. LENOBLE sera présent en mairie tous les mercredis.

M. LISEMBART :

- Comme chacun a pu le voir, les travaux prévus au budget concernent essentiellement des travaux de sécurité et de remise aux normes.

M. CORRE :

-opération Ticket- sport durant les vacances du mois d'avril : Tennis, Tennis de table, le comité des fêtes, le foot et l'opération Kin Ball est renouvelée.

-diagnostic enfance-jeunesse : une restitution des comités de pilotage sera effectuée en conseil municipal prochainement (2^{ème} quinzaine d'avril) afin de présenter les actions pressenties et nous permettre d'effectuer des choix.

M. BLIN :

- Comme nous l'avons indiqué lors du vote du budget, la convention avec la SCCV Villaro va nous permettre de récupérer 48000€ pour la participation au cout de la voirie. La consultation a été lancée pour la réalisation de cette voirie. Le marché a été attribué à la SCREG pour un montant de 93 680, 04€, les travaux débiteront d'ici 8 à 10 jours.

- Une commission voirie, appel d'offres est organisée le 27 mars à 16H00 pour l'ouverture des plis des travaux de finition du lotissement Taillis-Pressoir I.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

Alain DELAFOY

Maire,